

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DJS 208 Subvention (10.000 euros) à la Ligue Paris Ile de France Ouest de Handball.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Ligue de Paris Ile de France Ouest de Handball ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la Ligue de Paris Ile de France Ouest de Handball (N°D03343/2013_05710) 13, allée Jacques Brel à Malakoff (92) pour l'organisation des finalités des championnats de France 2013 Nationale 1, 2 et 3 Féminines et Nationale 2 et 3 Masculines et des championnats Ultra Marins du 11 au 15 juin 2013.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.